



## Mot du comité de rédaction

Un grand Merci à tous les participants de la journée citoyenne de mai qui, cette année encore, aura permis de mener à bien plusieurs petits chantiers dans la commune et de tisser des liens entre habitants.

Dans les semaines à venir, de nombreuses manifestations égayeront la saison estivale (voir agenda). Nous vous invitons également à profiter de l'été pour découvrir le tout nouveau sentier viticole inauguré le 31 mai et dont le départ est matérialisé Place de l'Eglise à côté de la maison des associations. Et si la chaleur des coteaux vous accable, pourquoi ne pas profiter de la navette des crêtes qui a repris du service pour sillonner les sommets vosgiens en toute quiétude (tous les détails dans article ci-dessous).

Prochain Krütblattla à la rentrée - retrouvez les infos de dernière minute sur l'application Panneau Pocket.

Bel été à tous !

## Maison des Ados

Depuis le 30 avril 2025, la Maison des Adolescents du Haut Rhin a ouvert une antenne à Guebwiller au deuxième étage du Pôle médical 125, rue Théodore Deck

Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation dédié aux jeunes de 12 à 25 ans pour toutes les questions liées au mal être adolescent : anxiété, idées noires, difficultés relationnelles ou familiales, chagrin d'amour, addictions, deuil, problématiques scolaires comme le harcèlement...

**Ne restez pas isolé(e)** et prenez rendez-vous, une équipe pluridisciplinaire est présente pour vous aider.

Les parents et professionnels en contact avec les ados : enseignants, éducateurs sportifs, médecins ... confrontés à ces questionnements peuvent également s'adresser à la MDA.

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, sur rendez-vous

Contact par téléphone 03 89 32 01 15

[resoado@mda68.fr](mailto:resoado@mda68.fr)- [maisondesados68.alsace.eu](http://maisondesados68.alsace.eu)

## Plan canicule

Dans le cadre du dispositif de gestion sanitaire des vagues de chaleur pouvant avoir lieu durant l'été 2025, les personnes isolées, âgées de 65 ans et plus, sont invitées à s'inscrire sur le registre d'alerte afin que la commune puisse s'assurer qu'elles vont bien en cas de canicule ou intervenir si besoin.

Le formulaire à compléter est disponible en mairie.

Par ailleurs, Santé Publique France rappelle les règles de base de prévention durant les fortes chaleurs.

## Navette des crêtes

Les navettes des crêtes reprennent du service.

Cette prestation, portée par la région Grand Est, propose une offre renforcée de trajets à destination des sommets vosgiens en car, en correspondance avec les TER.

Les départs les plus proches : Parc de la Marseillaise (Guebwiller), Vivarium de Lautenbach-Zell...

Ces lignes fonctionnent tous les samedis et dimanches de juin à septembre et tous les jours de juillet et août.

Le ticket unitaire est à 4 €, le tarif réduit à 2 €, plus d'infos sur [www.fluo.grandest.fr/actualites/navette-des-cretes/](http://www.fluo.grandest.fr/actualites/navette-des-cretes/)

## Cadre de vie

### Passage du Jury d'Alsace Contrôle 3<sup>ème</sup> Fleur

Afin de contrôler notre label « villes et villages fleuris », un jury passera dans notre village au courant du mois de juillet. A cette occasion nous vous encourageons à nettoyer vos trottoirs, à fleurir vos balcons et à entretenir vos espaces verts. Le bien-être des habitants et l'accueil des visiteurs dans le respect de l'environnement est l'affaire de tous ! Merci pour votre implication.

### Inauguration Maison Forestière

Les travaux de rénovation de la maison forestière sont maintenant achevés et l'inauguration en présence des élus, des différents corps de métiers et des financeurs est programmée le 5 septembre.

### Chien agressif

En cas de morsure d'une personne par un chien, le propriétaire ou détenteur doit déclarer l'incident à la mairie. L'animal, quelle que soit sa race ou sa vaccination contre la rage, doit être placé sous surveillance sanitaire pendant 15 jours, avec trois visites obligatoires chez le même vétérinaire. Il ne peut être euthanasié sans autorisation, sauf cas de force majeure. Par ailleurs, une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire agréé, est obligatoire et transmise au maire. Ce dernier peut imposer une formation au propriétaire. Ces obligations visent à évaluer le danger que pourrait représenter le chien pour les personnes et les animaux, et à prévenir tout risque de transmission de la rage. Plus d'informations et les textes de référence sont disponibles <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24028>

## **Bruit de voisinage**

Avec les beaux jours, chacun veut profiter des espaces extérieurs, et vivre les fenêtres ouvertes lorsqu'il ne fait pas trop chaud. Des précautions sont nécessaires pour éviter les bruits qui pourraient nuire à la collectivité. L'arrêté du 28.10.1999 précise les règles pour le bien vivre ensemble : Sur la voie publique, les bruits gênants par leur intensité ou leur répétition sont interdits (publicité par cris, haut-parleurs, pétards...) Des dérogations peuvent être accordées lors de manifestations occasionnelles.

Dans le cadre professionnel, les personnes utilisant (dans les locaux, l'extérieur ou sur la voie publique) des outils ou appareils avec une forte intensité sonore doivent interrompre entre 20h et 7h.

Pour les particuliers : les travaux de bricolage ou jardinage réalisés avec des outils bruyants et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont à effectuer du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, avec une interdiction absolue les dimanches et jours fériés.

Notre village à vocation viticole impose quelquefois l'utilisation de machines en dehors de ces horaires pour faire face aux aléas climatiques (pluie, canicule, vents, maladie des vignes) mais aussi pour la protection de la biodiversité. Dans le respect de chacun, nous vous remercions de votre tolérance.

Pour les animaux de compagnie, les propriétaires doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter les aboiements intempestifs.

## **Association Mémoire et Patrimoine d'Orschwihr**

Cette toute nouvelle association créée le 23 mai 2025 et déjà forte d'une vingtaine de membres a pour objet la connaissance, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et mémoriel de la commune.

Le partage de ses recherches constituera un autre volet de son activité au travers de publications, d'expositions, voire de visites commentées....

Vous portez de l'intérêt à l'Histoire et au Patrimoine, vous souhaitez transmettre vos connaissances, témoignages, documents ou photos....

N'hésitez pas à la contacter ou à la soutenir de manière plus ou moins active en fonction de vos disponibilités.

Bernard Simon 06 45 46 45 84.

Philippe Rominger 06 42 33 97 10

## **Conseil de Fabrique**

L'inauguration des travaux de restauration de l'église St Nicolas d'ORSCHWIHR aura lieu le Dimanche 31 Août à 10 H lors de la messe dominicale.

## **La Ruche qui dit oui**

Magalie et Gaël, nouveaux venus dans la commune, vous proposent de récupérer des produits locaux dans leur cour au 9 rue du Val du Pâtre, pour éviter ainsi certains déplacements et soutenir les producteurs des alentours.

### **Comment ça marche ?**

Vous vous inscrivez gratuitement et sans obligation d'achat sur le site de la Ruche qui dit oui <https://laruchequiditoui.fr/fr-FR/assemblees/14594> vous consultez la liste des produits proposés (produits laitiers, viande, pain, truites etc) vous sélectionnez ceux qui vous intéressent à partir du vendredi jusqu'au lundi soir.

Votre commande est préparée par les producteurs sans intermédiaire et vous venez la récupérer le mercredi de 16h30 à 18h30. N'hésitez pas à passer les voir pour toute question ou différer votre horaire de retrait.

## **Gym volontaire**

La gym d'Orschwihr terminera sa saison par une randonnée au Obschel le 20 juin et une marche nocturne le 9 juillet au Bollenberg. Elle reprendra ses activités salle Saint Nicolas le mardi 9 septembre à 8h30 et mercredi 10 septembre à 19h30. Venez les rejoindre !

## **Tennis club Bollenberg**

Le club de tennis du Bollenberg attend ses adhérents ! Une remise en état du terrain et un nouveau filet, voilà de quoi motiver les amateurs de tennis !

La cotisation annuelle permet de pratiquer le tennis à un prix très abordable et donne l'accès chaque printemps à une initiation pour les enfants. La clé est accessible aux adhérents adultes. Un planning de réservation est affiché à l'entrée du court.

Il est rappelé aux adhérents qui ne souhaitent pas renouveler de bien vouloir rendre la clé.

Adressez-vous à notre trésorier, Lionel Baumann au 06.06.76.93.64.

Cotisation annuelle (dont accès à initiation enfants)

Adulte : 30 €	Enfants : 15 €
Couple : 50 €	Clé : 10 € (Caution)

## **Morsure de tique**

La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie (*Borrelia sp*) transmise exclusivement par morsure de tique infectée. Les tiques vivent en zones boisées, humides, dans les herbes hautes, jardins ou parcs et sont particulièrement présentes dans notre région. Elles sont actives d'avril à novembre. Toute personne en contact avec la nature est à risque (promeneurs, chasseurs, jardiniers, enfants...). La prévention repose sur le port de vêtements couvrants et clairs, l'usage de répulsifs adaptés, l'examen attentif du corps après chaque sortie, et l'extraction rapide de toute tique (avec un tire-tique). Le signe d'alerte principal est l'érythème migrant : une plaque rouge circulaire, apparaissant 3 à 30 jours après morsure (ce signe est seul suffisant pour démarrer une antibiothérapie). De même en cas de fièvre, fatigue ou douleurs articulaires, il est nécessaire de consulter pour des examens complémentaires. Si la maladie de Lyme est détectée, un traitement antibiotique de 14 à 28 jours est recommandé. En l'absence de traitement, des complications articulaires, neurologiques ou cutanées peuvent survenir. Il n'existe pas de vaccin contre Lyme. L'application «Signalement TIQUE» permet de contribuer à la surveillance nationale.

## **Frelon Asiatique**

Pour protéger notre biodiversité, nous devons agir contre le frelon asiatique et être observateur. De Mars à Mai les fondatrices sont présentes sur les fleurs des camélias et cotoneaster. Puis de mi-avril à mi-juillet, les nids primaires sont repérables dans ou près des maisons. De mi-août à mi-novembre, la colonie migre vers le nid secondaire que l'on peut apercevoir dans le quart supérieur des arbres (entre 10 et 30 m), ce nid peut atteindre 1m de diamètre et l'entrée se fait sur le côté.

Signalez un nid ou une observation sur [www.lefrelon.com](http://www.lefrelon.com) ou par mail : [referentfa68@gmail.com](mailto:referentfa68@gmail.com) ou en mairie.

## **Jumelage Orschwihr-Kerlouan**

L'association organise un après-midi récréatif à l'Aire de jeux le lundi 14 juillet à partir de midi. Repas sur réservation au prix de 25€ (Apéritif – Goulash - Vacherin) - possibilité pour les personnes réservant le repas de participer à un concours de pétanque. Inscription et règlement chez la secrétaire Bénédicte WEBER – 20, rue du printemps ORSCHWIHR.